

CONTRAT DE VISITE A DOMICILE

Entre

Les Loulous d'Isa

SIRET : 94301864800015

3, route de Mesples (lieudit Le Breuil) 03370 SAINT-SAUVIER

06 88 78 50 [92 /lesloulousdisa@gmx.fr](mailto:92/lesloulousdisa@gmx.fr)

PROPRIETAIRE

NomPrénom
Adresse
Téléphone
Email

CARACTERISTIQUES DE L'ANIMAL

Nom : Identification
Race ou type Sexe
AgeCastré/Stérilisée.....
Caractère
Mode de vie
Problème se santé

Nom : Identification
Race ou type Sexe
AgeCastré/Stérilisée.....
Caractère
Mode de vie
Problème se santé

Nom : Identification
Race ou type Sexe
AgeCastré/Stérilisée.....
Caractère
Mode de vie
Problème se santé

AUTRES ANIMAUX

CONTACT D'URGENCE/VETERINAIRE

Nom et téléphone contact d'urgence si vous êtes indisponible

DETAILS DES VISITES

TARIFS DES VISITES

PRESTATIONS	0 à 5 kms	6 à 15 kms	16 à 28 kms
Visite de 30 mn chiens/chats ou promenade de 30 mn	10,00 €	15,00 €	18,00 €
Forfait de 7 promenades	67,00 €	102,00 €	123,00 €
Forfait de 10 promenades	95,00 €	145,00 €	175,00 €
Visites de 1 heure chiens/chats ou promenade de 1 heure	13,00 €	18,00 €	21,00 €
Forfait de 7 promenades	88,00 €	123,00 €	144,00 €
Forfait de 10 promenades	125,00 €	175,00 €	205,00 €
Visite	8,00 €	10,00 €	13,00 €
Rongeurs/Poissons/Oiseaux...			
Au delà de 30 mn majoration	11,00 €	13,00 €	16,00 €

Pour la visite de plusieurs animaux le tarif reste le même pour plusieurs animaux d'un même foyer, sauf au-delà de 2 chiens, un supplément vous sera demandé.

Montant total :

Règlement lors de la pré-visite, par chèque, espèces, virement bancaire

Date pré-visite / Récupération des clefs :

Remise des clefs / Date prévue :

Les clefs sont restituées le dernier jour de visite selon les instructions suivantes :

- En boîte aux lettres enveloppe fermée
- En main propre à la pension ou retour du propriétaire
- A une tierce personne

BIEN PREPARER SON SEJOUR

. Lors de votre départ, il est impératif de laisser à disposition le **carnet de santé de votre animal et son identification ICAD**.

. Si votre animal suit un traitement médical, vous devez laisser à disposition **l'ordonnance et les médicaments nécessaires** pour toute la durée complète de votre absence.

. Lors de votre absence, vous devez laisser son alimentation en quantité suffisante.

. A chaque visite, des nouvelles de votre animal seront données quotidiennement.

. Lors des visites, la pension s'occupe de vérifier l'alimentation, l'eau fraîche..., les soins si nécessaires, séances de jeux et promenades.

RAPPEL DES RESPONSABILITES

. La pension n'est pas responsable de toutes blessures que l'animal peut s'occasionner à lui même durant votre absence ou des dégâts (matériels ou corporels) provoqués par l'animal.

. La pension n'est pas responsable ne cas de décès suite à une maladie ou un accident survenu avant la première visite.

. Le propriétaire autorise la pension a amener l'animal en garde chez le vétérinaire le plus proche et rapidement disponible en cas de nécessité. Le déplacement chez le vétérinaire est à la charge du propriétaire et est facturé 30£ sur les horaires d'ouverture de la pension et 50£ en dehors des horaires d'ouverture et lors des jours fériés.

. Tous les frais vétérinaire avancés par la pension après acceptation écrite du propriétaire (sms ou mail) sont à la charge de celui-ci qui devra en effectuer le remboursement immédiatement par virement.

. En cas de décès de l'animal en garde, le propriétaire est immédiatement averti. L'animal sera alors déposé chez son vétérinaire habituel et une autopsie sera demandée au frais du propriétaire pour déterminer la cause du décès.

. Les clefs seront restituées selon les instructions données dans le contrat ci-dessus, le dernier jour de visite. Dans le cas d'une restitution par boîte aux lettres, la responsabilité de la pension ne pourra être engagée en cas de perte. Dans le cas d'une restitution en main propre, une attestation de restitution sera signée.

. Au départ de la dernière visite, la pension n'est plus responsable de l'animal, ni des clefs qui auront été restituées.

. Dans le cas où des caméras de sécurité sont présentes au domicile du propriétaire, ce dernier s'engage à prévenir le pet-sitter.

FAIT LE :

Les Loulous d'Isa

Le propriétaire
Signature précédé de la mention « lu et approuvé »